

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 579-1-2026**

Avis est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 579-1-2026, modifiant le règlement concernant la circulation et la signalisation sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan afin d'ajouter des arrêts sur les rues des Vallons et des Champs, d'officialiser le sens unique et de réduire la limite de vitesse sur la place Rémi-Henri et finalement de déplacer un passage piétonnier sur le montée Rémi-Henri.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 16^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno

Directrice générale adjointe et greffière